
**RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALES DE GESTION
CHARGÉE DE L'EXAMEN DES COMPTES DE LA CIEHL POUR L'EXERCICE 2020**

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les représentants des Conseils communaux mentionnés ci-dessous ont examiné avec attention, le 28 avril 2021 à Vevey, le rapport d'activités 2020 du Conseil administratif de la CIEHL, ainsi que les comptes de l'exercice 2020.

La Commission était composée de :

Présents

Blonay	Erwan	Cuche	(suppléant)
Chardonne	Jean-Philippe	Mouron	
Corseaux	Vitor Nathalie	da Costa Silva Fonjallaz	
Corsier	François Lydia	Dufour Dutoit	
Jongny	Pascal	Brauchli	
Montreux	Yanick Alain	Hess Imhof	
St-Légier-La Chiésaz	Roland Pascale	Rapin Yoakim	
La Tour-de-Peilz	Nathalie Dominique	Dubuis Vaucoret	
Vevey	Antoine	Stübi	
Veytaux	Pascal Karen	Mason Armstrong	(suppléante)

Excusés

Blonay	Romain Thérèse	Belotti Egger
Chardonne	Pierre-Yves Baptiste	Tribolet Marmy
Jongny	Bernard Antoine	Rouffaer
Vevey	Sarah	Dohr
Veytaux	Susanne	Welle

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
 2. Liste de présences
 3. Rapport d'activités et comptes 2020
 4. Divers
 5. Prochaine séance
-

1. ACCUEIL

Mme Chevalley, Présidente du Conseil administratif (CA) de la CIEHL pour l'année 2020-2021, souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie d'ores et déjà M. Pascal Mason, ainsi que Mme Karen Armstrong, qui sont respectivement président et rapportrice pour la présente séance de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL. Elle signale aussi la présence de M. Emanuele Ferrara qui représente la Direction des finances de la Ville de Vevey. Sont également présentes, Mmes Colette Rossier et Isabelle Chaudet du Service des affaires intercommunales de la Riviera. Mme Chevalley indique encore regretter vivement les conséquences de la crise sanitaire, et notamment le fait que la présente séance ne puisse se terminer par un moment convivial.

2. LISTE DE PRÉSENCES

Pour rappel, afin d'être en mesure de respecter les mesures de sécurité liées au Covid-19 et à titre exceptionnel, seuls les membres de la Commission intercommunale de gestion ont été convoqués à la présente séance.

M. Mason procède à l'appel des membres. L'ordre du jour n'appelant pas de remarque, il est suivi tel que prévu.

3. RAPPORT D'ACTIVITÉS ET COMPTES 2020

M. Mason ouvre la discussion sur le rapport d'activités 2020 de la CIEHL.

M. Hess souhaite obtenir des informations sur l'avancement du processus d'adoption, par les Conseils communaux de la Riviera, du préavis CIEHL relatif au projet de sécurisation et rénovation du 2m2c. Mme Rossier répond qu'il a été accepté par tous les Conseils communaux qui ont traité cet objet. Les Conseils communaux de Jongny et St-Légier ne se sont pas encore prononcés, mais ce sera fait prochainement (en mai).

A la demande de Mme Dutoit, Mme Rossier précise que la durée du processus s'explique par le fait qu'il était initialement prévu qu'une seule séance d'information soit organisée pour les commissions de tous les Conseils communaux de la Riviera. Cette séance n'a finalement pas pu avoir lieu, pour des raisons sanitaires : elle aurait regroupé trop de personnes en même temps. Il a alors fallu organiser cinq séances distinctes, pour de plus petits groupes de communes (de 1 à 3 communes), ce qui a allongé le processus. Mme Rossier souhaite confirmer que ce temps long n'est pas lié à des doutes politiques quant au projet présenté.

Concernant le plafonnement de la CIEHL à Fr. 3.5 mios, M. Stuby demande s'il s'agit des fonds propres. Mme Rossier répond en indiquant qu'il s'agit effectivement des fonds propres disponibles de la CIEHL. Elle rappelle que la Convention de la CIEHL date un peu : c'est la première convention intercommunale établie entre les communes de la Riviera. Elle ajoute que dès 2022, le plafond de Fr. 3.5 mios sera atteint et qu'il sera donc nécessaire d'effectuer une provision pour la participation au financement du 2m2c. Le montant de la provision sera fixé par le CA de la CIEHL en septembre / octobre prochain lors de l'établissement du budget.

M. Stuby demande s'il est usuel pour la CIEHL d'effectuer une provision lorsqu'elle participe au financement d'un équipement d'intérêt régional. Mme Rossier et Mme Chevalley répondent que cela dépend du montant de la participation – en l'occurrence, pour le 2m2c, il sera nécessaire d'effectuer des provisions, précisément en raison du plafonnement du fonds à Fr. 3.5 mios, de façon à maintenir la possibilité de participer au financement d'autres équipements d'intérêt régional, le cas échéant.

M. Mason ouvre ensuite la discussion sur les comptes 2020 de la CIEHL.

A propos du compte de placement BCV de la CIEHL, M. Cuche demande s'il est rétribué et s'il y aurait des pénalités à payer en cas de retrait d'un montant important. M. Ferrara répond que le fonds de placement n'a pas généré de rétribution en 2020 et que la CIEHL n'a pas non plus dû payer d'intérêt négatif. Il informe en outre qu'en 2021, la CIEHL devra pour la première fois payer des intérêts négatifs. Il évoque aussi une réflexion en cours sur la fusion des deux comptes BCV (le compte courant et le compte de placement), à envisager avec la nouvelle législature.

M. Cuche demande s'il serait envisageable de placer ces montants dans d'autres banques.

M. Ferrara répond que cela a été envisagé, mais que le Canton a décidé que le placement de ces fonds publics devait être effectué uniquement à la BCV ou à PostFinance.

Quant à la question de pénalités à payer en cas de retrait important, M. Ferrara signale que cela n'a pas été le cas jusqu'ici.

Le rapport d'activités, les comptes 2020 et le rapport de révision des comptes n'appelant pas d'autre question, le président procède au vote. La Commission intercommunale de gestion adopte les comptes 2020 à l'unanimité.

4. DIVERS

M. Rapin s'interroge sur la fusion prochaine des communes de Blonay et de St-Légier et sa conséquence sur la Convention de la CIEHL : devra-t-elle être révisée et si oui, cette révision devra-t-elle être mise au vote dans tous les CC ? Mme Rossier indique que ce point n'a pas encore été traité par le CA. Mme Chevalley ajoute que c'est une question qui va se poser pour toutes les autres collaborations intercommunales formalisées (conventions, etc.) de la Riviera. Mme Rossier ajoute à ce propos qu'il s'agira de consulter la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes du Canton de Vaud, pour savoir si une procédure simplifiée demandant aux 10 CC de prendre acte de la fusion de Blonay et de St-Légier pourrait suffire.

M. Rapin évoque l'Article 7 de la Convention prévoyant que les Conseils communaux sont compétents pour fixer les contributions ordinaires et extraordinaires des communes à la CIEHL. Il estime que c'est un élément qu'il s'agirait aussi de corriger en cas de révision de la Convention. Mme Rossier relève que c'est dans le cadre de l'adoption du budget annuel de la CIEHL que les CC des 10 communes décident de la contribution effective des communes. Elle relève en outre qu'au-delà de la fusion des deux communes précitées, s'il devait s'agir de modifier en profondeur la Convention CIEHL, cela nécessiterait une discussion de fond qui ne pourrait être menée à bien pour le 1^{er} janvier 2022, date de l'entrée en vigueur de la commune fusionnée Blonay-St-Légier.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance est fixée le **10 novembre 2021, à 19h00, lieu à déterminer.**

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- **d'adopter les comptes et le bilan 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

Le président :
Pascal Mason

La rapportrice :
Karen Armstrong

Veytaux - le 19 mai 2021

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 10/2021

le 5 mai 2021

Gestion et comptes 2020 de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL)

10.03-2104-PAD-rc-Preavis_10-CIEHL-Gestion-Comptes-2020.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

2. Cadre général

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1er janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera. Initialement, la CIEHL avait pour but de constituer un fonds suffisant pour participer valablement au financement d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. Son but a été élargi en 1997, étendu à tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, équipements et installations).

Elle est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget de la CIEHL sont soumis au contrôle de l'Etat.

3. Comptes 2020

Selon l'art. 4 de la convention, les contributions annuelles des communes sont au minimum de Fr. 5.-/habitant. Pour l'année 2020, les contributions des communes ont été maintenues à Fr. 5.-/habitant (population au 31.12.2019). En l'absence d'intérêts sur le capital, le montant total des revenus s'élève par conséquent à Fr. 401'920.-.

L'essentiel des charges porte sur la participation aux frais de remplacement du Téléski de la Châ, pour un montant de Fr. 300'000.-. A ce montant s'ajoute un montant de Fr. 7'754.10 pour la fin du mandat de l'étude relatif à la problématique des parkings d'échange (P+R).



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. En 2020, la composition du conseil était la suivante :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS
Blonay	Dominique Martin
Chardonne	Fabrice Neyroud
Corseaux	Christian Minacci (dès le 01-01-2020)
Corsier	Franz Brun (jusqu'au 30-06-2020) Arianne Rouge (dès le 01-07-2020)
Jongny	Claude Cherbuin
Montreux	Laurent Wehrli
St-Légier - La Chiésaz	Alain Bovay
La Tour-de-Peilz	Alain Grangier
Vevey	Elina Leimgruber
Veytaux	Christine Chevalley

Présidence et vice-présidence

Basées sur l'année législative, elles ont été assurées comme suit :

- Jusqu'au 30 juin 2020 :

Présidence : Mme Elina Leimgruber, syndique de Vevey,
Vice-présidence : Mme Christine Chevalley, syndique de Veytaux.

- Dès le 1^{er} juillet 2020 :

Présidence : Mme Christine Chevalley, syndique de Veytaux,
Vice-présidence : M. Dominique Martin, syndic de Blonay.

Commission intercommunale de gestion

Autre organe de la CIEHL, la commission intercommunale de gestion est désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget. Au vu des mesures sanitaires, seuls les membres de la Commission ont été convoqués en 2020, remplacés par leurs suppléants si besoin.

Présidence et rapport

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2020 :

Présidence : M. Antoine Stübi, conseiller communal à Vevey,
Rapport : Mme Sarah Dohr, conseillère communale à Vevey.

- Dès le 1^{er} juillet 2020 :

Présidence : Mme Susanne Welle, conseillère communale à Veytaux,
Rapport : M. Pascal Mason, conseiller communal à Veytaux.

ACTIVITÉS 2020

Le CA s'est réuni à trois reprises au cours de l'année écoulée. La séance fixée en mars a été annulée pour cause de COVID-19. Le CA a été consulté par voie électronique sur le rapport d'activités et les comptes 2019, ainsi que le préavis-type y relatif, qui ont été adoptés à l'unanimité.

2m2c - Projet de sécurisation et de rénovation

Pour rappel, en mars 2018, le CA de la CIEHL a reconnu formellement l'intérêt public régional du projet cité en titre, ainsi que le principe d'une participation financière de la CIEHL, le 2m2c offrant un équipement unique et majeur pour les manifestations d'envergure, dont le rayonnement et les retombées bénéficient à l'ensemble de la Riviera. Les dix municipalités de la Riviera ont ensuite été consultées et ont également admis l'intérêt public régional du projet, ainsi qu'une participation de la CIEHL à hauteur de Fr. 3 mio. A relever que le CA a préalablement vérifié et validé la faisabilité financière de ce subside en maintenant à Fr. 5.- / habitant la contribution annuelle des communes à la CIEHL. Les projections réalisées jusqu'en 2022 indiquent en outre que la CIEHL aura la possibilité de poursuivre sa mission en participant au financement d'autres projets régionaux.

A la suite de l'invalidation du vote populaire de février 2019 concernant le projet initial de sécurisation et de rénovation du 2m2c, la Municipalité de Montreux a entamé une démarche participative avec les partis politiques et les groupements d'opposants, avec pour résultat, un projet renouvelé, soutenu désormais par tous les groupes politiques. Le Conseil communal de Montreux l'a approuvé à une très large majorité le 26 février 2020, tout en estimant nécessaire de consulter la population. Initialement prévue le 17 mai et annulée en raison de la crise sanitaire, la votation populaire a eu lieu le 27 septembre 2020, aboutissant à une acceptation massive de ce nouveau projet.

Un préavis spécifique relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la CIEHL a été déposé en décembre 2020 dans les 10 conseils communaux de la Riviera, une fois validé par le CA de la CIEHL et approuvé par les 10 municipalités de la Riviera. Une séance d'information à l'intention des 10 commissions ad hoc a été fixée en février 2021.

Mandat d'étude sur les parkings d'échange (P+R)

Les informations relatives à ce mandat d'étude, finalisé en 2020, sont développées dans les rapports d'activités de la CORAT, chargée de son suivi. Le présent rapport se concentre par conséquent principalement sur les dépenses engagées par la CIEHL en 2020 pour finaliser ce mandat d'étude.

Pour rappel, cette étude a démarré en automne 2018, s'inscrivant à la suite du projet d'agglomération transports et urbanisation de 2011. Elle a été financée par les communes de la Riviera par le biais de la CIEHL (70%), ainsi que par la Direction générale de la mobilité et des route (DGMR) du Canton de Vaud (30%). L'année 2020 a permis d'adopter le rapport de synthèse de l'étude, suite à la consultation des municipalités de la Riviera et de la DGMR. Il est disponible sur le site internet du SAI : <https://www.sai-riviera.ch/CORATetudeP+R.pdf>.

Une dernière facture du mandataire a été payée fin 2020, pour un montant de Fr. 7'754.10, correspondant aux prestations effectuées durant l'année. Le mandat est donc clos.

Budget 2021

Le budget 2021 a été examiné par le CA de la CIEHL en septembre 2020.

Les membres n'ont pas évoqué de modification de la contribution des communes pour 2021. Celle-ci est donc maintenue à Fr. 5.-/habitant sur la base de la population décomptée au 31 décembre 2019.

Les charges prévues pour 2021 se limitent aux frais de gestion et d'administration de la CIEHL, le CA n'ayant pas reçu de nouvelle demande de soutien de la part des Communes membres durant l'année 2020. Par ailleurs, il n'y a pas de perspective de mandat d'étude propre à la Riviera dans le cadre de la CORAT pour 2021, puisque les études à réaliser dans le cadre de l'agglomération Rivelac seront directement financées par les 19 communes impliquées de la Riviera, de la Veveyse et du Haut-Lac, ainsi que par les cantons de Fribourg et de Vaud.

Dès lors, le capital prévisible de la CIEHL au 31.12.2021 sera de Fr. 3'381'220.-.

Pour rappel, la Convention de la CIEHL prévoit que la contribution annuelle des communes soit suspendue lorsque le fonds dépasse la somme de Fr. 3.5 mios. En cas d'acceptation de la participation de la CIEHL aux travaux de sécurisation et de rénovation du 2m2c par les dix conseils communaux, il sera nécessaire de réaliser des provisions annuelles en vue du versement de ce soutien financier à la fin des travaux. La constitution de provisions diminuera d'autant le capital disponible, ce qui permettra de maintenir la contribution des communes au-delà de 2021 de façon à ce que la CIEHL puisse remplir sa mission en faveur d'autres équipements reconnus d'intérêt régional.

Examen des comptes 2019 / budget 2021 par la Commission de gestion

La Commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises : le 5 mai 2020 à Vevey, pour l'examen des comptes 2019 et le 4 novembre 2020 à Veytaux, pour celui du budget 2021. Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix Conseils communaux des communes de la Riviera.

Les séances de la commission ont également permis de faire un point d'information sur les différents projets réalisés et sur la perspective de contribuer au financement du nouveau projet de sécurisation et de rénovation du 2m2c. Au surplus, les modalités de fonctionnement de la CIEHL ont également été rappelées, notamment en ce qui concerne le plafonnement du capital du fonds de la CIEHL à Fr. 3.5 mios.

Concernant le budget 2021, certains commissaires se sont interrogés sur la pertinence de la contribution des communes à la CIEHL compte tenu de l'absence de nouvelle demande de financement et de la situation financière difficile des communes en cette période de pandémie. A l'unanimité, les commissaires ont cependant adopté le budget 2021, reconnaissant ainsi le but de la CIEHL, à savoir celui de constituer un fonds de subventionnement destiné à participer au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional (notamment études, projets, installations, équipements). Certains commissaires ont aussi rappelé qu'avec des revenus de l'ordre de Fr. 400'000.-/an, il faut cumuler plusieurs années de contribution pour être à même de participer de manière substantielle au financement d'équipements d'envergure.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2019 et le budget 2021 ont été communiqués à la préfecture sur formules officielles.

COMPTES 2020

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2019, s'élèvent à Fr. 401'920.-. Ce montant correspond au total des produits, en l'absence d'intérêts en 2020.

S'agissant des charges 2020, elles ont été de Fr. 318'354.80 au total.

Ce montant comprend la participation de la CIEHL, à hauteur de Fr. 300'000.-, au financement du remplacement du Télési de la Châ sur le domaine des Pléiades, dont les travaux ont été réalisés et réceptionnés par l'organe de contrôle du Concordat Intercantonal sur les Téléphériques et les Téléskis (CITT) en décembre 2019.

A ce montant s'ajoute celui de Fr. 7'754.10 correspondant aux prestations du mandataire pour finaliser le mandat d'étude sur les parkings d'échange (P+R).

A cela s'ajoutent les frais de secrétariat et de gestion (forfait) de Fr. 10'000.-, facturés par le Service des affaires intercommunales, les frais de contrôle des comptes par la fiduciaire de Fr. 538.50, ainsi que les frais bancaires pour un montant de Fr. 62.20.

Ainsi, le résultat net de l'exercice 2020 est de Fr. 83'565.20. En conséquence, le capital disponible au 31 décembre 2020 est de Fr. 2'998'851.80.

Annexes : Comptes 2020 et préavis-type y relatif

Vevey, le 19 mars 2021 / SAI-IC/nc

Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."

BILAN au 31 décembre		COMPTES 2020	COMPTES 2019	
<u>ACTIF</u>				
9102.01	BCV compte no 782.880.2 - compte courant	10'788.80	11'343.50	
9102.02	BCV compte no 595.150.0 - compte placement	1'278'002.20	812'420.40	
9102.03	CER compte no A9000.75.99 - compte courant	1'720'660.80	1'720'680.80	
9111.06	Compte courant Ville de Vevey (débitéur)	-	427'246.70	
9139.01	Impôt anticipé à récupérer	-	-	
TOTAL DE L'ACTIF		3'009'451.80	2'971'691.40	
<u>PASSIF</u>				
9206	Factures à payer	10'600.00	56'404.80	
		10'600.00	56'404.80	
Fonds propres				
9290	Capital au 1er janvier	2'915'286.60	2'577'723.70	
	Résultat de l'exercice	83'565.20	337'562.90	
Capital au 31 décembre		2'998'851.80	2'915'286.60	
TOTAL DU PASSIF		3'009'451.80	2'971'691.40	
Compte d'exploitation au 31 décembre		COMPTES 2020	BUDGET 2020	COMPTES 2019
<u>PRODUITS</u>				
4421	Revenus des capitaux	-	200	-
452	Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant)	401'920.00	400'850	400'850.00
TOTAL DES PRODUITS		401'920.00	401'050	400'850.00
<u>CHARGES</u>				
3183	Frais bancaires	62.20	100	61.20
3185	Révision des comptes	538.50	600	538.50
3189	Frais de secrétariat et de fonctionnement	10'000.00	10'000	10'000.00
3189.04	Remplacement du Téléski de la Châ	300'000.00	300'000	
	Suite études "transports et urbanisation"	7'754.10	60'000	52'687.40
3189.043	Mandat appui et coordination Riviera (CORAT)	-	10'000	7'734.70
3189.048	Etude mobilité	7'754.10	50'000	44'952.70
TOTAL DES CHARGES		318'354.80	370'700	63'287.10
RESULTAT = Bénéfice de l'exercice		83'565.20	30'350	337'562.90

Vevey, le 17 mars 2021

VILLE DE VEVEY
DIRECTION DES FINANCES
L'adjoint administratif

Emanuele Ferrara